



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO

La commission nationale participe à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du programme de l'Organisation, conformément à l'article VII de son Acte constitutif et à la Charte des commissions nationales pour l'UNESCO adoptée en 1978 par la Conférence générale. "

Selon ces deux instruments, la commission nationale doit conseiller tant son gouvernement que les partenaires nationaux sur les problèmes qui se rapportent à l'UNESCO, faciliter les contacts et la coopération entre l'UNESCO et son pays, diffuser l'information sur les activités de l'Organisation dans le public et exécuter les divers programmes et projets que celle-ci conduit dans le pays.

La Commission dépend du ministère de la Culture. Le Bureau international de l'Éducation (BIE) à Genève organise à intervalles réguliers des réunions ministérielles sur des sujets spécifiques en éducation.

Personnes de contact :

Président de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO:

Jean-Pierre Kraemer, inspecteur général de l'enseignement fondamental
courriel: jeanpierrekraemer@yahoo.com

Secrétaire général de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO:

Paul Klein, instituteur de l'enseignement fondamental;
courriel: klein.paul@education.lu

Membre du bureau exécutif et de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO:

Mike Engel, attaché de Gouvernement, MENFP/Relations internationales
Tél. 247-85195 ; courriel: mike.engel@men.lu
